



PREFET DE LA LOZERE

Cathy,
à diffuser sur le
site internet
s'ecce'

CABINET

**Service interministériel de
défense et de protection civiles**

Mende, le 20 OCT. 2016

CAB/SIDPC/GMV/n° A24
Affaire suivie par :
Ghislaine Moulin-Veyrunes
☎ 04.66.49.67.91
ghislaine.moulin@lozere.gouv.fr

Le préfet

à

(voir liste des destinataires)

OBJET : Campagne de prévention et d'information sur les risques d'intoxication au monoxyde de carbone.

P.J. : affiche(s) et/ou plaquette(s).

Chaque année, les périodes de froid sont propices à la recrudescence du nombre de victimes d'intoxications au monoxyde de carbone, cause de mortalité et d'hospitalisation importante.

C'est la raison pour laquelle, je vous invite à diffuser les conseils de prévention aux partenaires qui vous paraîtront les plus concernés, et à afficher ces conseils, notamment dans les lieux d'accueils du public.

Les supports sont également téléchargeables sur le site internet de l'institut national de prévention et d'éducation pour la santé (www.inpes.sante.fr).

Je vous remercie par avance de votre implication dans cette campagne de sensibilisation, qui ne trouve son efficacité que dans l'engagement de l'ensemble des acteurs.

Pour le préfet, et par délégation,
la directrice des services du cabinet

Nadine MONTEIL



ACCUEIL DU PUBLIC : 4 rue de la Ravère, Mende

Cabinet du Préfet : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

☎ Préfecture de la Lozère - BP 130 - 48005 MENDE CÉDEX

Site internet : www.lozere.gouv.fr

☎ : 04-66-49-60-00 - Télécopie : 04-66-49-17-23

Les dangers du monoxyde de carbone (CO)

Le monoxyde de carbone est un gaz dangereux qui peut être mortel. Il ne sent rien et ne se voit pas.

Aérez
au moins
10 min.
par jour



**Faites
vérifier et
entretenir :**
chaudieres et
chauffages chaque
année avant
l'hiver



**Utilisez
dehors :**
appareils de cuisson
(brasero, barbecue)
et groupes
électrogènes



**Respectez
le mode d'emploi**
des appareils
de chauffage
et de cuisson